

Sijon 3 juin 1895.

Bon cher ami,

Nous avons été tout heureux, ces
jours-ci, de'avoir de vous de vraies
bonnes nouvelles. Vous parlez si peu
de votre santé dans vos lettres que
nous nous demandions si le séjour
de Genève et la cure d'hydrothérapie, que
vous y avez faite, vous avaient donné
ce que vous en attendiez. Mais nous
avons su que Madame Dugallier avait
été excellentement impressionnée à votre
sujet lors de son passage à Genève, qu'elle
vous avait trouvé en parfait état de
santé physique avec l'entrain et
la franche gaieté, qui sont signes
infaillibles de la bonne santé morale.
Tout cela est du meilleur augure.
Nous éprouvons un véritable soulagement
de cœur à penser que vous allez maintenant

Un grand plaisir de vous avoir écrit que j'étais si bien
à l'heure de l'adieu de M. Raffaelli et de l'étudiant avec qui
j'ai d'ailleurs eu l'honneur de vous rencontrer à l'heure de votre départ.

L'ouvrage consacré à son fils a été mis de la dernière édition par son père et son fils et est un véritable chef-d'œuvre de science.

marcher à grands pas vers l'entier rétablissement.
Sans venir à Garmois dans les conditions
les plus favorables à l'amélioration définitive.
Sans avoir grandement raison de ne
pas quitter maintenant la Suisse, même
pour une apparition à Paris, dont le
résultat ne pourrait être qu'une fatigue.
Avec 3 ou quatre bons mois de plein
air et de montagne vos recherches vers nos
régions, fais et aléas, au physique comme au
moral, à nous rendre tous jaloux
de n'avoir pas su nous ménager une petite
« remasthère » sous opportune. Espérez bien
que tous nos vœux ne cessent de vous suivre
et que nos pensées les plus affectueuses essaient
souvent de se représenter votre vie calme et
intime dans le petit coin des Alpes où vous
vous savez maintenant à l'abri des sollicitudes
de la vie active.

Je vous suis bien reconnaissant de zèle
avec lequel vous avez soumis mon petit
questionnaire à M. Bridel; il était fort
méritaire de provoquer l'attention d'une intelligence
si abstrait sur de mesquins détails de législation
courante. En y réfléchissant, je me vois pas que

J'ai fait cette commission au regard de certains de vos fils et de l'histoire de la Suisse. Je suis sûr que vous ne serez pas surpris de voir, surtout à l'égard de la Suisse, ce que j'ai dit.

L'on puisse prétendre à des renseignements
bien curieux pour moi sur la législation
de Genève. Le fonds en est identique au
reste; et les lois nouvelles qui y ont
introduit des innovations intéressantes
sont d'une application trop récente
encore, pour qu'on en puisse juger les
résultats.

Nous voici arrivés à la mise en train
du nouveau régime d'études juridiques.
Il faut en préparer l'application. Elle
saura ici, à côté des questions
générales, quelques questions de personnes
qui ne laissent pas d'être embarrassées.
Il y a surtout la situation de
Deslandres qui, dépossédé, en partie du
moins, par la nouvelle organisation,
se trouve amené à motifier quelque peu
l'orientation de son avenir. Le malheur
est que dans tout cela, l'avenir général
n'est pas suffisamment clair ni
assuré pour ouvrir une voie ferme
aux avis particuliers. Il me semble

que tout eut été bien si l'on se fût
prêté au désir de réclamer de réformes
sur le droit constitutionnel de l'année
l'histoire des institutions qui le précède.
Mais cette idée a rencontré ici une
telle opposition qu'il me paraît inutile à
notre ami d'y insister davantage. Et
alors, s'il ne peut pas être fondé sur le
droit constitutionnel comparé du nouveau
doctorat, le rôle content, par sa part
renonce à une branche d'enseignement
dont il a le goût et la vocation,
de subir son accomplissement avec une
branche à plus vaine et d'un intérêt
beaucoup plus restreint. Il me semble que
l'intérêt général aussi bien que celui de la
personne avait plutôt comme rôle de peser
autour à des considérations de pure forme
pour maintenir des branches dans la voie où
il a trouvé le succès.

Nous sommes saisis maintenant de
~~la~~ la question de réforme de l'agrégation.
On a envisagé quelques vues sans rien
arrêter encore.

Enfin, le doyen a communiqué aux professeurs
de droit civil l'équisse d'un programme
d'une nouvelle répartition des matières entre
les 3 années. Le plan nouveau ressemble fort
à celui dont nous m'avez parlé en Février.
Même de vos deux qui se rencontrent par
garder place dans la majorité de notre groupe.

Que vous êtes heureux d'échapper à tous
ces détails et aux arguments parfois discordants
qui on entend de si loin à ce sujet. N'y
pensez même pas et jouissez sans regrets
de votre bon temps de convalescence. Ne s'en

me confier à mes collègues pour Michel et la famille. J'y joins mes hommages à vous et à votre famille. Et j'espère que vous serez toujours aussi heureux.

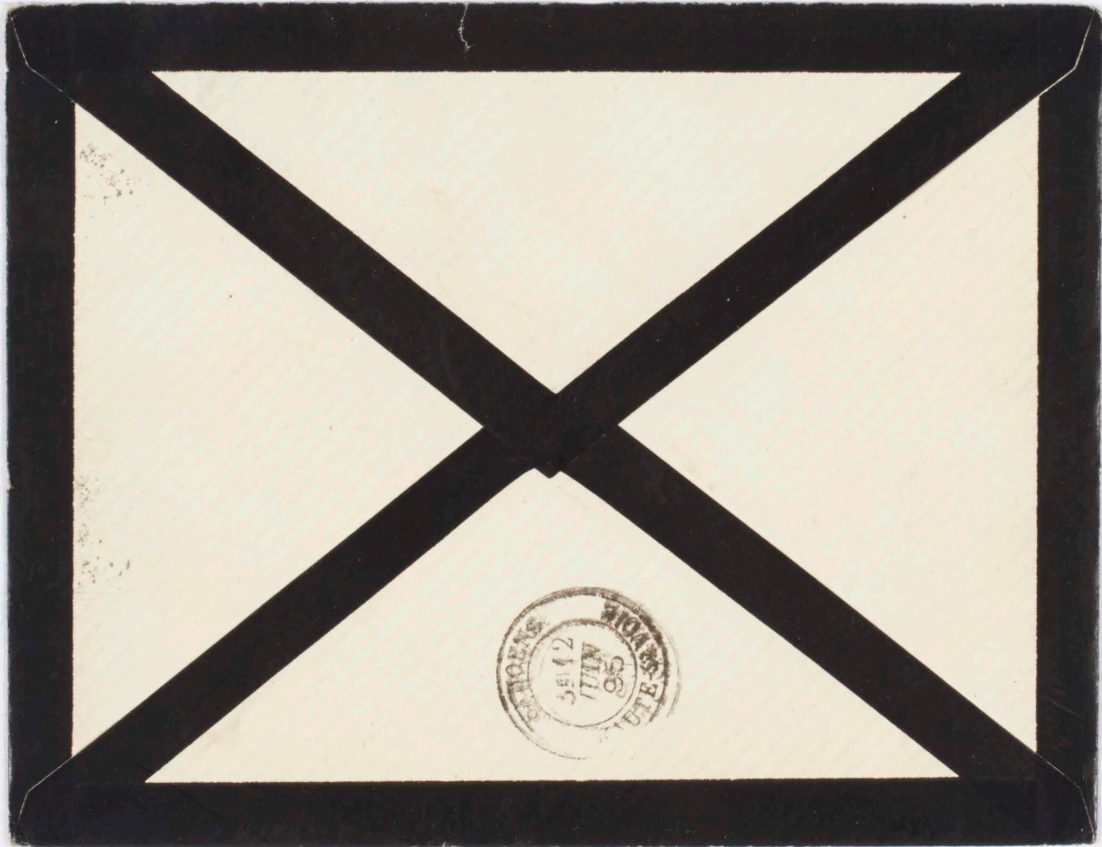
7¹¹



Monsieur R. Labille,
Professeur à la Faculté de Droit de Paris,
aux Boullins.

Samoens

Route-Sarré,



NEW YORK
JUL 12
1877
NY